

A l'attention de Monsieur Stéphane Troussel
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny

Personnels enseignants du collège Georges Braque
32 rue d'Anjou, 9330 Neuilly-sur-Marne

Objet : Demande d'action sur la construction du préau du collège Georges Braque de Neuilly-sur-Marne.

Monsieur le président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les personnels enseignants du collège Georges Braque de Neuilly-sur-Marne ont décidé d'exercer leur droit de retrait ce pluvieux vendredi 2 octobre 2020.

Cette décision fait suite à l'observation des conditions dans lesquelles nos élèves doivent subir leur temps de récréation les jours où la météo est défavorable. En effet, 554 élèves accompagnés d'adultes encadrants (AED, direction) doivent se partager un hall d'entrée de 200 m². Nous avons, exceptionnellement, dû ouvrir le petit espace couvert de l'entrée de 130 m², ce qui fait 2 élèves "immobiles" par m².

Dans un contexte habituel, il nous semble évident que cette situation est dangereuse physiquement et moralement (bousculades, bagarres, risques de blessures). En période de pandémie, il va de soi que la sécurité sanitaire et physique ne peut être assurée dans ces conditions. De plus, tout cela nuit au climat scolaire propice aux apprentissages (remontée en classe agitée, concentration des élèves difficiles). L'ironie de la situation est que nous possédons un préau d'occasion disposé sur le parking attendant d'être monté et probablement inutilisable aujourd'hui .

Nous nous demandons comment transmettre des valeurs citoyennes comme l'égalité des chances à nos élèves lorsque notre établissement est aussi défaillant au niveau de la sécurité morale et physique.

Sachant compter sur votre professionnalisme, nous sollicitons de votre part une réponse urgente et écrite concernant cette problématique.

Les personnels enseignants du collège Georges Braque
de Neuilly-sur-Marne